

Cherine Fathy ElFakharany  
Université de Damanhour (Egypte)  
Chercheure associée à ICAR / LanDES / ENS de Lyon.

## **Sur un discours procédural : la notice de médicament<sup>1</sup>**

### **Introduction : définitions préalables**

La notice de médicament est classiquement rangée dans les discours dits, selon les auteurs, « programmateurs », « instructionnels », « prescriptifs », « procéduraux », etc. (Garcia-Debanc 2001), dont le prototype serait la recette de cuisine (Greimas, 1983). Les approches également en sont multiples (Heurley 2001) pouvant être normative (« comment être efficace dans le discours technique »), descriptive (linguistique), ergonomique (dans une perspective évaluative), explicative (portant sur les conditions de production et de traitement dans les sciences cognitives), comme, au sein de la démarche descriptive, les stratégies définitoires peuvent varier : selon des traits micro-définitoires (lexicaux, syntaxiques) ou considérant l'organisation textuelle (mise en page, illustration, organisation typographique).

Adam (2017<sup>4</sup> : 281-285) énumère six propriétés dont l'ensemble caractérise ce genre : (1) la source en est un expert mais anonyme, (2) cet expert tient un « discours de vérité » dont le respect garantit le succès à celui qui y obéit fidèlement, (3) le texte est produit dans un lexique de spécialité, (4) comportant nombre de prédicats verbaux à l'impératif, à l'infinitif (à valeur directive), au futur (à valeur prédictive) ou au présent (à valeur assertive), (5) rarement des connecteurs argumentatifs mais surtout des connecteurs temporels ; (6) typographiquement, ces textes se caractérisent par une très grande « vi-lisibilité » et des « composantes iconiques ».

Notre analyse de la notice de médicament suit une approche linguistique descriptive, visant à caractériser le texte par quelques aspects du lexique et des temps et modes verbaux observés dans le corpus. Le qualificatif de « programmateur » n'apparaît pas parfaitement approprié car ce type de discours ne présente pas de phases temporelles, c'est-à-dire d'étapes à respecter dans l'action pour parvenir à un résultat : les notices de médicaments n'ont pas les mêmes propriétés que les notices de montage par exemple, elles ne disent pas que faire ni comment faire en une suite d'instructions à respecter successivement (ou alors de façon moindre : pour la prise du cachet par exemple, ce qui occupe une très petite place dans la notice).

---

<sup>1</sup> Je remercie les membres de l'équipe LanDES (ICAR) pour leurs remarques et suggestions lors de mon exposé en séminaire de la présente contribution, en particulier Odile Le Guern, Danielle Leeman, Alain Rabatel.

Claudine Garcia-Debanç définit les discours procéduraux comme des « textes prescrivant des actions », mais, en ce qui concerne notre corpus, il s'y trouve aussi : des interdictions, du type « *Ne prenez jamais Epitomax /.../* », des mises en garde (donc des recommandations de ne pas faire), comme « *Faites attention avec Oxybutinine* » /.../, le comportement à adopter si la prescription n'a pas été respectée, par exemple : « *Si vous avez pris plus de Brintellix que vous n'auriez dû /.../* » ou bien « *Si vous oubliez de prendre Brintellix /.../* ».

Ces trois cas de figure rapprochent les notices de médicaments de discours comme les chartes graphiques, mais les distinguent d'autres comme les recettes de cuisine. Donc, la question qui se pose est la suivante : si l'ensemble des discours dits « programmateurs » ou « procéduraux » ne forme pas une classe homogène, est-ce que celui des notices de médicaments en forme une ? Ce devrait être le cas puisque les notices sont soumises à un modèle imposé : en effet, plusieurs directives européennes concernent les notices de médicaments : par exemple la directive 92/27CEE<sup>2</sup> dont l'article 7 indique les structures des différents paragraphes de la notice :

- a) l'identification du médicament
- b) les indications thérapeutiques
- c) les informations utiles avant la prise du médicament
- d) les instructions nécessaires et habituelles pour une bonne utilisation
- e) une description des effets indésirables
- f) un renvoi à la date de péremption figurant sur l'emballage
- g) la date à laquelle la notice a été révisée pour la dernière fois.
- i) Pictogrammes qui servent à clarifier certaines informations dans la notice.

L'Article 8 de la même directive précise que « *la notice doit être rédigée en termes clairs et compréhensibles pour les utilisateurs, dans la ou les langues officielles de l'État membre de mise sur le marché et de manière à être facilement lisible* ».

La directive 2001/83/CEE modifiée du Parlement européen et du Conseil du 6 novembre 2001 institue un code européen relatif aux médicaments à usage humain. Il est nécessaire donc (39) « de préciser les modalités selon lesquelles l'étiquetage doit être réalisé et la notice rédigée » et (55) « il faut tenir compte des changements qui découlent de l'harmonisation internationale des définitions, de la terminologie et des progrès technologiques dans le domaine de la pharmacovigilance ».

---

2. « Considérant que les dispositions relatives à l'information des patients doivent assurer un niveau élevé de protection des consommateurs, de façon à permettre une utilisation correcte des médicaments, sur la base d'une information complète et compréhensible. »

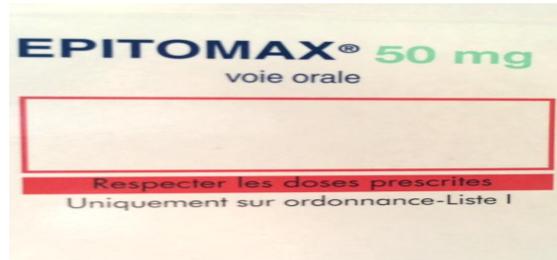
L'article 58 ajoute qu'il est obligatoire d'inclure une notice dans l'emballage de tout médicament, sauf si toutes les informations figurent déjà sur l'emballage extérieur.

Comme les notices sont un outil de communication très important pour le patient, elles doivent présenter les caractéristiques suivantes : caractères lisibles « la taille de la police du texte doit être au moins de 9 points Time New Roman », phrases brèves, détails sous forme d'énumération, mots familiers, formes directes, visuel agréable, formes dialoguées.

De ce qui précède, il ressort que les notices de médicaments, sans être identiques, comme le montre l'analyse qui suit, peuvent être toutes rassemblées sur la base d'une « ressemblance de famille » telle que définie par Wittgenstein (Vandeloise, 1986 : 13 & 225).

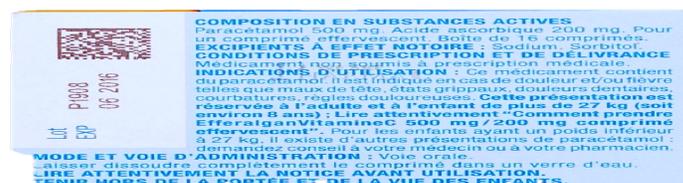
## I. Le corpus

Le corpus est formé des notices de quatre médicaments que l'on peut se procurer sans ordonnance : Efféralgan, Dacryosérum, Angi-spray et Lidocaine, ainsi que de celles de cinq médicaments qui ne sont délivrés que sur ordonnance : Brintellix, Duphaston, Epitomax, Norfloxacin, Oxybutynine. Dans ce dernier cas, la différence s'affiche sur l'emballage, par la formule « respecter les doses prescrites » composée sur une bande rouge, suivie de la mention « uniquement sur ordonnance » avec la précision « liste I ».

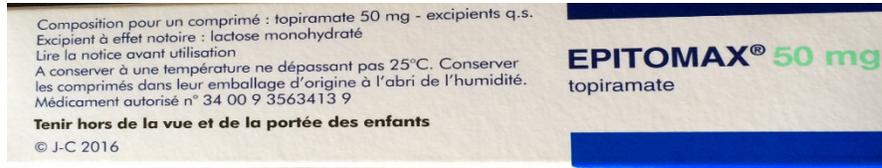


Mais il y a aussi une différence dans le texte de présentation qui apparaît sur les côtés de la boîte :

- Lorsque le médicament peut s'obtenir sans ordonnance, apparaissent à l'extérieur de la boîte les indications thérapeutiques, la composition du médicament, son mode d'utilisation, sa posologie, des mises en garde (avec renvoi éventuel à la notice).



- Tandis que lorsque le médicament n'est délivré que sur ordonnance, on n'a pas tous ces détails : la boîte ne mentionne que la composition, l'injonction « *lire la notice avant utilisation* », parfois en gras « *tenir hors de la vue et de la portée des enfants* »



et éventuellement une alerte sur le danger à conduire lorsque l'on a pris ce médicament.



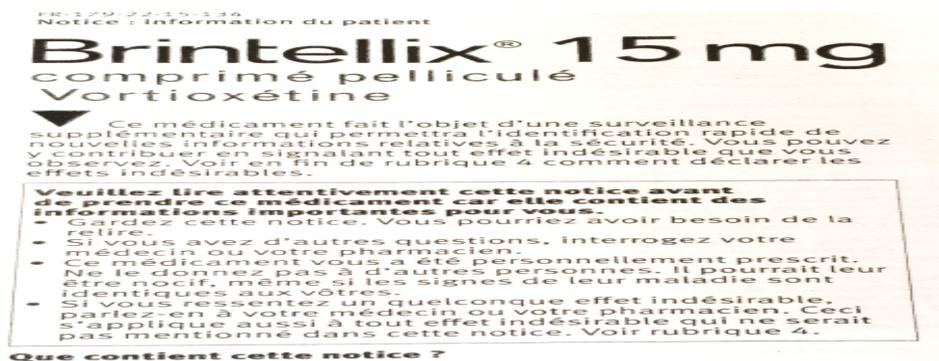
En conclusion, selon le corpus restreint pris ici en exemple, il se dégage, au sein des notices de médicaments, deux types de présentation sur la boîte contenant le produit, selon que celui-ci est soumis ou non à une prescription sur ordonnance ; mais les rubriques qui apparaissent sur les faces de l'emballage sont largement semblables, de même que les formulations utilisées.

## II. Une énigme

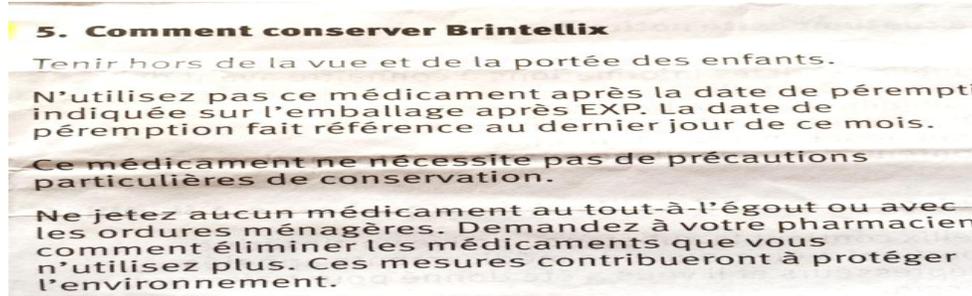
Un point cependant nous semble énigmatique au sein de ces discours, c'est l'alternance entre l'injonction impérative et l'injonction infinitive, telle qu'elle s'illustre dans les « indications d'utilisation » de l'Efférgan :

*« Lire attentivement la notice /.../ demandez conseil à votre médecin ou à votre pharmacien /.../ ne pas prendre 2 comprimés à la fois /.../ Laisser dissoudre complètement /.../ »*

De même, toute la notice du Brintellix s'adresse directement au patient au moyen de phrases déclaratives comportant *vous* et de phrases impératives, par exemple (dans l'encadré) « *Gardez cette notice. Vous pourriez avoir besoin de la relire.* »



sauf pour le seul énoncé, sous le point « 5. Comment conserver Brintellix » : « Tenir hors de la vue et de la portée des enfants » (formulation que l'on retrouve d'ailleurs dans toutes les notices).



Pareillement, l'ensemble de la notice de l'Epitomax s'adresse directement au patient à l'aide de phrases déclaratives et impératives, sauf dans les trois énoncés suivants où elles alternent avec l'infinitif : « *Consultez immédiatement un médecin. Prendre la boîte de médicament avec vous.* » ; « *N'utilisez pas ce médicament après la date de péremption indiquée /.../ à conserver à une température ne dépassant pas /.../* » « *Conserver les comprimés dans leur emballage d'origine /.../ Ne jetez aucun médicament /.../* »

Semblablement, la notice de la Norfloxacin est essentiellement adressée au patient à l'aide de phrases déclaratives ou d'impératifs en *vous*, mais le « mode d'administration » prescrit, à l'infinitif : « *Avaler les comprimés avec un verre d'eau.* » et le point 5. précise « *Ne pas utiliser Norfloxacin /.../ après la date de péremption mentionnée sur la boîte.* »

La notice de l'Oxybutinine comporte un infinitif sous la rubrique « durée du traitement » : « *Se conformer strictement à l'ordonnance de votre médecin* » et sous l'éventualité « *si vous arrêtez de prendre Oxybutinine* » : « *En cas d'oubli, prendre dès que possible votre comprimé et poursuivre votre traitement normalement.* » ainsi que sous le point 3.

En conclusion, l'alternance entre énoncés personnels et infinitifs à valeur injonctive est un point commun aux notices formant le corpus – le destinataire restant malgré tout présent sous la forme de l'adjectif possessif « votre » (normalement, la grammaire demanderait par exemple *se conformer à l'ordonnance de son médecin* plutôt que *se conformer à l'ordonnance de votre médecin*).

L'hypothèse que l'alternance entre l'infinitif *-er* et l'impératif *-ez* serait due à une confusion phonétique (les deux se prononçant de la même manière) – est contrebattue par le fait l'on a l'infinitif pour des verbes qui ne sont pas en *-er* comme *prendre, lire, tenir, ne pas prendre...* Ce qui reste donc inexpliqué, c'est pourquoi ces prescriptions-là sont à l'infinitif, en alternance avec une forme personnelle – d'ailleurs la comparaison des notices montre bien que ce que l'une met à l'infinitif, l'autre peut aussi bien le conjuguer

à une forme personnelle, et réciproquement. On pourrait considérer que l'infinitif s'adresse à tout le monde (*lire attentivement la notice*) tandis que l'impératif s'adresse à celui qui prend le médicament, mais dans ce cas comment peut-on justifier un énoncé du genre *ne pas prendre deux cachets à la fois* puisqu'il est à l'infinitif et s'adresse à celui qui prend le médicament<sup>3</sup> ? Une autre hypothèse possible serait que l'infinitif, mode du potentiel, correspond à des scénarios imaginés, des mondes possibles, ce qui expliquerait que l'infinitif soit présent (étant donné la précision « dans tous les cas ») dans : « *Dans tous les cas, se conformer strictement à la prescription de votre médecin* ». Mais la même notice (Duphaston) indique à la rubrique « Durée du traitement » : « *Se conformer à la prescription de votre médecin* » (qui n'évoque aucun scénario imaginé ni de monde possible). Peut-être alors l'infinitif, non marqué, serait-il le mode du simple conseil, tandis que pour les situations dangereuses, on passerait à l'impératif, mode marqué ; mais les deux injonctions précédemment fournies en illustration sont des contre-exemples à cette nouvelle hypothèse.

Finalement, l'énigme reste irrésolue !

### III. Analyse du corpus

#### III.1. Structure globale des notices

Le plan suivi est partout conforme aux directives européennes rappelées ci-dessus, et identique quel que soit le type de médicament, comportant

(1) l'énoncé de son identité, (2) l'incitation à lire la notice dans son intégralité, (3) le plan de la notice, (4) le développement des diverses parties annoncées.

#### III.2. L'organisation textuelle

La mise en page est claire : les interlignes, les différentes sections annoncées par un titre en gras et subdivisées en sous-paragraphes, les listes renforcées par des puces, ... toute cette mise en forme sert à faciliter la lecture. Les pictogrammes s'inscrivent dans cette logique, en structurant le texte et en attirant l'attention sur les points les plus importants. On pourrait même dire que leur impact visuel permet un accès à l'information plus immédiat.



indique le mode d'administration « avaler le comprimé avec un verre d'eau ».

---

3 Il est de toute façon difficile de faire la différence entre ce qui s'adresse au seul lecteur et ce qui s'adresse à tout le monde.



indique la posologie « la posologie habituelle est de 800 mg par jour en 2 prises ».



indique un danger si vous avez pris ce médicament.



De préférence, ne pas prendre ce médicament pendant la grossesse ou l'allaitement.



Compatibilités et incompatibilités avec les autres médicaments.



indique une interdiction de prendre ce médicament dans certains cas.



Danger !

Cette mise en page nous semble témoigner d'une attention pour ainsi dire « pédagogique » à l'égard du destinataire, et donc d'une présence énonciative marquée par un choix typographique et iconique. De même, si le contenu varie, bien entendu, en fonction du traitement pour lequel le médicament est prévu, il apparaît qu'un certain point de vue peut présider au descriptif par le biais de passages argumentatifs (ce qui contredit le point (5) stipulé par Adam cité *supra*).

### ***III.3. Le discours argumentatif dans la présentation du médicament***

Si l'on compare « *1. Qu'est-ce que Brintellix et dans quel cas est-il utilisé* » d'une part, et « *1. Qu'est-ce que Norfloxacin /.../ et dans quels cas est-il utilisé ?* », d'autre part, on observe que si, dans les deux cas, sont fournies la composition, l'indication thérapeutique, l'appartenance du médicament à un groupe ou une famille, pour Brintellix il est explicitement invoqué une caution scientifique par le biais de la formulation « *il a été montré* » :

### 1. Qu'est-ce que Brintellix et dans quel cas est-il utilisé

Brintellix contient la substance active vortioxétine. Il appartient à un groupe de médicaments appelés antidépresseurs et il vous a été donné pour traiter votre dépression.

Il a été montré que Brintellix réduit l'ensemble des symptômes dépressifs, incluant la tristesse, la tension interne (anxiété), les troubles du sommeil, la perte d'appétit, les difficultés de concentration, le sentiment d'inutilité, la perte d'intérêt pour ses activités préférées, la sensation d'être au ralenti.

Brintellix est utilisé pour le traitement des épisodes dépressifs majeurs chez les adultes.

### Brintellix

### 1. Qu'est-ce que Norfloxacin Mylan 400 mg, comprimé pelliculé et dans quels cas est-il utilisé ?

Ce médicament est un agent antibactérien de la famille des quinolones. C'est une fluoroquinolone.

Ce médicament est indiqué dans le traitement de certaines infections bactériennes à germes sensibles, notamment la cystite aiguë non compliquée, les autres infections urinaires à localisation basse, certaines infections urinaires à localisation haute et la gonorrhée.

### Norfloxacin

De même, sous « 2. Quelles sont les informations à connaître avant de prendre Epitomax comprimé pelliculé ? », on lit (entre autres) :

*« Un petit nombre de personnes traitées par des médicaments antiépileptiques tels qu'Epitomax ont eu des pensées autodestructrices ou suicidaires. Si à un moment vous avez ces pensées, contactez immédiatement votre médecin. »*

que l'on peut comparer avec l'avertissement proche qui apparaît sous « 2. Quelles sont les informations à connaître avant de prendre Brintellix » :

*« Les études cliniques ont montré que le risque de comportement suicidaire était augmenté chez les adultes de moins de 25 ans présentant une maladie psychiatrique et traitée par un antidépresseur. Si vous avez des idées suicidaires ou d'auto-agression, contactez immédiatement votre médecin ou allez directement à l'hôpital. »*

où l'on note à nouveau le recours explicite aux résultats de la recherche scientifique. Ainsi, s'il est vrai, comme l'affirme Jean-Michel Adam (2001 : 12-13), que, dans les textes « qui ont en commun de dire de faire et de dire comment faire », « *le sujet de l'énonciation est souvent effacé* » en ceci que l'on n'observe pas dans les notices de médicaments la présence concrète des pronoms de première personne, le sujet de l'énonciation est pourtant susceptible d'être présent par le biais de l'invocation explicite à la caution scientifique dans la présentation du médicament, laquelle invocation signifie « c'est un expert / savant qui parle ».

Cette présence de l'énonciateur vaut également pour l'attitude à l'égard de l'utilisateur : le patient. Elle se marque en particulier par le fait que l'utilisation des

termes techniques donne lieu à des périphrases explicatives entre parenthèses. Par exemple, dans Norfloxacine, sous 4- *Quels sont les effets indésirables éventuels ?* on lit *colite pseudomembraneuse (maladie de l'insertion avec douleur au ventre)* et *QT (anomalie observée à l'électrocardiogramme)*, ou dans Oxybutinine, *instabilité idiopathique du détrusor (instabilité, d'origine inconnue, du muscle de la vessie)*, *hyperthyroïdie (activité exagérée de la glande thyroïde)*, ou encore dans Brintellix : *moclobémide (destiné au traitement de la dépression)*, *rasagiline (destiné au traitement des infections bactériennes)*...etc. Cette attention à l'égard du patient ne se rencontre pas dans les notices italiennes, par exemple, comme l'indique l'article de Bandello et d'Addario (2015 : 95-105).

#### ***III.4. Les modes verbaux dans les incitations adressées au patient***

Les notices consistent principalement en injonctions positives (« faites ») ou négatives (« ne faites pas ») et signalent aussi les effets indésirables éventuels, engageant le patient à parler à son médecin ou à son pharmacien. Mais les notices de Brintellix et Epitomax vont plus loin, en l'incitant à s'adresser à l'Agence nationale de sécurité du médicament, dont est fourni le site internet, avec l'encouragement suivant : « *En signalant les effets indésirables, vous contribuez à fournir davantage d'informations sur la sécurité du médicament* ».

C'est l'indicatif qui est ici employé, mode de la suggestion ou de l'assertion – par opposition au mode impératif, qui est le mode de la contrainte. Dans ces passages, donc, le patient est traité comme un chercheur/contributeur, susceptible de faire progresser les recherches, et non plus seulement comme un malade obligé de respecter des directives et réduit à obéir à des ordres.

Le rapport de la commission au parlement européen et au conseil rejoint notre remarque en disant que la contribution des patients aux essais est assez importante, ainsi sous le titre *Améliorer la contribution des patients dans l'élaboration et l'essai des notices*, on lit :

*« L'évaluation a reconnu l'utilité de l'implication des patients et l'importance de l'essai par les utilisateurs de la notice. Il est également important que la méthodologie de tels essais soit bien définie. L'évaluation a identifié en outre la nécessité de renforcer la contribution de la perspective du patient qui pourrait également aider à mieux comprendre la manière de présenter l'information risque-bénéfice pour un médicament particulier. »*

L'énumération des interrogations a pour but de réduire la distance entre le patient et les médicaments, et nous semble être un nouveau témoignage d'une présence énonciative implicite visant à mettre le discours médical à la portée du patient-profane,

des interrogations telles que : « *Qu'est-ce que Norfloxacin et dans quel cas est-il utilisé ?* » ou « *Qu'est-ce que Brintellix et dans quel cas est-il utilisé ?* » pouvant s'interpréter : « Il est normal pour le patient de se poser des questions puisqu'elles sont dans la notice elle-même ! ». Il participe ainsi à un dialogue fictif.

### **III.5. Trois types de modalité injonctive**

Les notices constituant le corpus forment un ensemble relativement homogène en ce qui concerne la répartition des sujets et leurs prédicats ; tous les cas présentent en effet essentiellement trois grands groupes :

#### **(1) Le patient est le sujet « vous »**

- implicite si le verbe est à l'infinifitif : *Lire attentivement la notice.*
- flexionnel si le verbe est à l'impératif : *Gardez la notice.*
- matériellement présent dans les phrases déclaratives (rares) ou les subordonnées hypothétiques (peu fréquentes aussi) : *Se conformer strictement..., Ne prenez jamais..., Vous devez être attentif..., Si vous avez un doute...*
- la notice d'*Epitomax* se distingue néanmoins par une proportion plus importante de modalisations dans des phrases à l'indicatif : *vous pouvez prendre du poids, vous devez consulter, vous ne devez pas conduire, vous pouvez prendre Epitomax avec ou sans nourriture, etc.*

**(2) Le deuxième groupe important a pour sujet le médicament** (qui peut être désigné par son nom propre, par *ce médicament, le traitement, l'administration / l'utilisation de*, etc.) ; les prédicats sont essentiellement des verbes passifs et / ou associés aux modaux *pouvoir* et / ou *devoir* : *ce médicament vous a été personnellement prescrit / est préconisé dans les cas suivants / ne doit pas être utilisé dans le traitement de / peut aggraver...*

**(3) Le médecin apparaît peu comme sujet**, et toujours associé au temps futur : *votre médecin sera amené à vous revoir / pourra augmenter cette dose / et vous discuterez ...*

**(4) D'autres sujets peuvent apparaître**, telles les formes impersonnelles, qui contribuent à atténuer l'effet « agressif » de l'accumulation des formes impératives dans la notice – nous les trouvons plus attentives, plus courtoises à l'égard de l'utilisateur : *il est important de prévenir votre médecin en cas de / il est préférable, par mesure de précaution, de ne pas utiliser ce médicament* (Norfloxacin).

Il ressort de cette analyse que le patient est conçu comme l'acteur essentiel de son traitement, le médecin n'étant évoqué que comme un recours éventuel, alors que le médicament est présenté comme recelant de multiples dangers.

## Conclusion

Les discours des notices médicales présentent suffisamment de similitudes pour qu'on les rassemble toutes dans une même « famille » : une même structure globale de présentation, une organisation textuelle similaire, une présence massive de sujets *vous* associés au mode impératif, etc. Mais, toutes choses égales par ailleurs, les formulations ne sont pas toutes exactement les mêmes, y compris lorsqu'elles concernent des informations identiques, comme le montre la possibilité de variantes telles que

*tenir hors de la vue et de la portée des enfants*  
*tenir hors de la portée et de la vue des enfants.*

Nos observations conduisant à modifier le descriptif proposé par Adam (2001, 2017<sup>4</sup>) concernent d'une part l'existence de passages argumentatifs (lorsque la notice appuie telle affirmation sur les résultats de la science) et d'autre part l'inexistence de connecteurs temporels. Nous avons également noté que si l'identité d'un rédacteur particulier n'est effectivement pas décelable, en revanche certains choix discursifs révèlent une certaine présence énonciative : outre des passages argumentatifs, c'est le cas de l'appel à un certain partenariat de la part du patient (invité à collaborer aux recherches en témoignant de son expérience particulière) ; c'est aussi le cas de certaines formulations interrogatives où le rédacteur se met fictivement à la place du lecteur.

Ces exemples montrent que l'on n'a pas affaire à un discours homogène, qui serait tout entier prescriptif, tout entier consacré à « dire de faire et dire de ne pas faire » – selon la célèbre définition de Adam (2001: 12-13) – mais à différentes énonciations : celles du prescripteur qui ordonne, mais aussi celle de l'expert qui argumente et celle du pédagogue qui se met à la portée de son public. En tout état de cause, la notice ne saurait être classée dans les discours dits « programmateurs » du fait que, si « programme » il y a, il occupe une place très minime et ne peut donc être définitoire du discours lui-même. Peut-être alors que « procédural » au sens de Basso & Thiburce (*op. cit.*) serait plus approprié : la notice de médicament prescrit ce qu'il y a lieu de faire ou ne pas faire, recommande dans le premier cas, alerte voire interdit dans le second, sans exclure la justification de ce qu'elle avance.

Ces conclusions sont évidemment provisoires car il faut bien entendu tenir compte du fait que notre corpus est très restreint par rapport à la masse des médicaments et donc des notices qui sont sur le marché !

## REFERENCES

- Adam, J.-M. (2001) « Types de textes ou genres de discours ? Comment classer les textes qui *disent de et comment faire ?* » *Langages* 141 : 10-27.
- Adam, J.-M. (2017<sup>4</sup>), *Les textes : types et prototypes*, Paris, Malakoff. Armand Colin.

- Basso Fossali, P. & Thiburce, J. (2017) (reste à compléter)
- Garcia-Debanc, Cl. (2001) « L'étude des discours procéduraux aujourd'hui : travaux linguistiques et psycholinguistiques », *Langages* 141 : 3-9.
- Greimas, A. (1983), *Du sens II*, Paris, Seuil.
- Hélène Veyrac. Aperçu de la variété des consignes et de leurs fonctions dans le monde du travail. *Pratiques : linguistique, littérature, didactique*, Centre de recherche sur les médiations (Crem) - Université de Lorraine 2001, 111-112, pp.77-92. [〈hal-01175630〉](#)
- Heurley L. (2001), « Compréhension et utilisation de textes procéduraux : l'effet de l'ordre de mention des informations », *Revue Française de Linguistique Appliquée* 2001/2, Volume VI, pp. 29-46.
- Vandeloise, Cl. (1986) *L'Espace en français*, Paris, Le Seuil.

### **Sitographie**

- « La langue de la médecine autour des produits pharmaceutiques : analogies et différences - Recherche Google », consulté le 13 juillet 2017 :

[https://www.google.fr/?gws\\_rd=ssl#q=La+langue+de+la+medecine+autour+des+produits+pharmaceutiques+:analogies+et+différences+](https://www.google.fr/?gws_rd=ssl#q=La+langue+de+la+medecine+autour+des+produits+pharmaceutiques+:analogies+et+différences+)

- « Rapport de la commission au Parlement européen et au conseil - Recherche Google », consulté le 13 juillet 2017

[https://www.google.fr/?gws\\_rd=ssl#q=rapport+de+la+commission+au+parlement+europ%C3%A9en+et+au+conseil](https://www.google.fr/?gws_rd=ssl#q=rapport+de+la+commission+au+parlement+europ%C3%A9en+et+au+conseil)

- BANDELLO Gloria et Carlotta D'ADDARIO, « Conseil pour l'élaboration des notices destinées aux patients et la conduite - Recherche Google », consulté le 13 juillet 2017.

[https://www.google.fr/?gws\\_rd=ssl#q=conseil+pour+l%27elaboration+des+notices+desti+nees+aux+patients+et+la+conduite+](https://www.google.fr/?gws_rd=ssl#q=conseil+pour+l%27elaboration+des+notices+desti+nees+aux+patients+et+la+conduite+)